



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIC ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET  
POPULAIRE



MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE

SUIVI ET REPORTING DE LA CIBLE ODD6.4

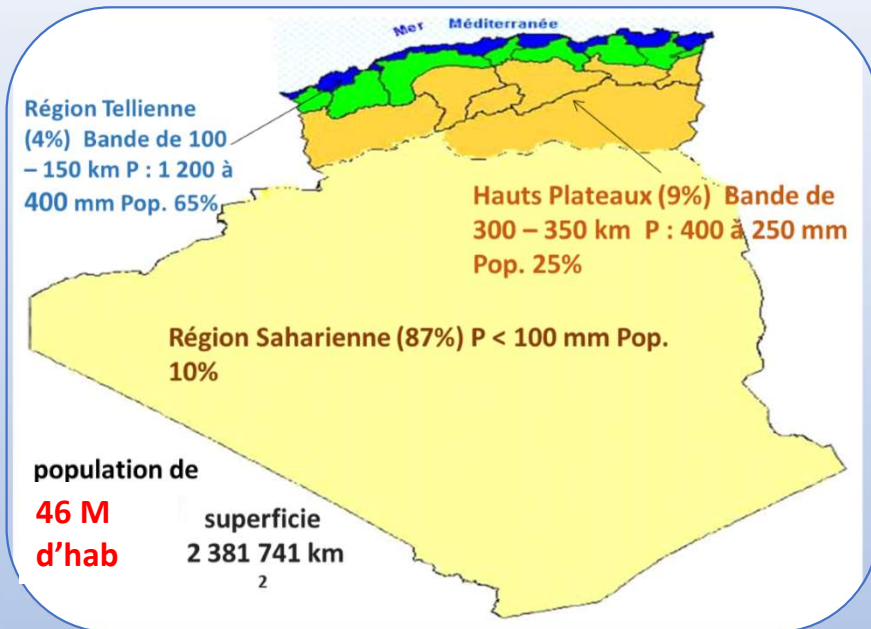
(UTILISATION ET RARETÉ DE L'EAU DANS LA REGION DU PROCHE ORIENT ET L'AFRIQUE DU  
NORD)

**Processus de collecte des données pour le suivi des indicateurs  
de la cible ODD6.4**

Ateliers du 13 et 14 Decembre 2023/FAO Caire

Présentée par Madame Assia Azirou cadre /Direction des Ressources en Eau Conventionnelles

# Contexte National



Niveaux du stress hydrique dépassant les 100% durant les cinq dernières années,

Aléas climatiques cruciales; sécheresses, pénuries chroniques et inondations dévastatrices

Une croissance de plus en plus de la population, un développement agricole soutenu par l'état et une croissance industrielle marquée par une activité de plus en plus intense

- RETot : 18,9 Km<sup>3</sup> dont dont RER 13,9 Km<sup>3</sup>
- Nbre barrages: 81 (8,6 m<sup>3</sup>) T remp: 36%.
- Nbre de forages et puits : 280 000 (6,6 Km<sup>3</sup>)
- Superficies arables: 8.458.000 ha
- Superficie irriguées: 1.490.000 Ha (Vpr: 7.35 Km<sup>3</sup>). EU=0,847 Dollars/m<sup>3</sup>
- Prel AEPI: 3,28 Km<sup>3</sup> UE= 22,222 Dollars/m<sup>3</sup>
- Prel Industries: 0,21Km<sup>3</sup>. UE= 307,394 Dollars/m<sup>3</sup>
- UE Tot: 13,633 Dolars/m<sup>3</sup>
- Niveau du stress hydriques; 110%

Avec une dotation par habitant de **420 m<sup>3</sup>/an**, l'Algérie est dans le seuil de rareté d'eau absolue, Ce potentiel devrait baisser en deçà de **300 m<sup>3</sup>/an** à l'horizon de 2050, en raison de la croissance démographique et du développement économique attendus.

## Le cadre institutionnel pour la collecte des données sur l'eau et le reporting pour l'ODD6.4

**Loi sur l'eau Art. 70. — Les inventaires et les bases de données relatifs aux ressources en eau et aux ouvrages et installations hydrauliques de toute nature, sont établis et tenus à jour par l'administration chargée des ressources en eau.**

**Un organigramme règlementé par décret du MH a confié la tâche de collecte de données centrale pour tout type d'usage à la direction de la planification à travers la consolidation de la donnée collectée par les Directions centrales (DAEPI, DEUA, DREC, DRENC) assurée par deux sous directions (Direction des investissements et des données économiques) et une autre sous direction de la planification et prospective.**

**Pour chaque usage, la direction centrale en rapport, collecte l'information eau avec toutes les données requises menant au calcul des indicateurs de la cible ODD6.4.**

**Et ce moyennant des écrits officiels avec les organismes concernées par la donnée en coordination avec les directions locales.**

**Pour les données économiques la source de données c'est l'office national des statistiques l'ONS**

**Des mécanismes ont été instaurés à l'échelle nationale et sectoriel pour l'attribution et surtout la validation:**

- **Un comité de suivi national siège au niveau des Affaires étrangères pour le suivi des 17 ODD (comité interministériel).**
- **Un comité sectoriel de suivi des ODD créé en 2015 au niveau du ministère de l'hydraulique chargé du suivi des ODD6 (l'ensemble des institutions du secteur sont représentées), participent également à ses réunions les institutions d'autres secteurs concernés par la thématique ainsi que l'office national des statistiques.**
- **Ce comité est présidé par le point focal ODD et des chefs de fil sont désignés au sein du comité pour la prise en charge des indicateurs selon la thématique et les compétences y afférentes.**
- **Les méthodologies élaborés par les experts des Organisations onusiennes, ont été adoptés pour la définition et le calcul des indicateurs de l'ODD 6 notamment la cible ODD6.4.**

## Les limites et les défis actuels des cadres de coordinations et institutionnels existants ainsi que la voie à suivre

1. **L'institutionnalisation de la comptabilité et l'audit de l'eau proprement dite.**
2. **L'adoption du PNE et PDARES (outils institutionnalisés de la planification intégrée des ressources en eau)**
3. **La désagrégation du calcul de l'ODD6.4.2 à l'échelle région hydrographique notamment partie Ouest; à l'échelle d'autres bassins et sous bassin**
4. **Le renforcement du réseau de mesures climatologiques**
5. **Mettre tous les moyens logistiques , techniques et le renforcement de la compétence humaine requise pour une comptabilité efficiente et régulière.**
6. **Maitrise des débits écologiques et leur calcul automatique pour les différents bassins en vue de leur préservation et leur cadrage légal.**
7. **Appui pour la généralisation graduelle de la comptabilité à différents degrés aux zones prioritaires en deuxième phase aux zones secondaires**
  - **Plus de formation de facilitateurs du MH et du MADR sur la conduite des champs école.**
  - **La généralisation de champs école paysans au niveau des exploitations agricoles et**
8. **En matière de connaissances scientifiques; L'Hydrologie, l'hydrogéologie. La géophysique et notamment les technologies pointues dans ce domaine ; la disposition et la maitrise des modèles hydrologiques et hydrogéologiques les plus performants et les plus adaptés au contexte national sont d'une importance capitale pour la cartographie des cultures; l'estimation des besoins et l'évaluation des ressources en eau disponibles.**
9. **Les moyens humains, l'ingénierie, la formation et Equipements technologiques et l'analyse spatiale sont importants.**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION